

ASSISES DU PUY-DE-DÔME ■ De deux à quinze ans ferme requis hier soir

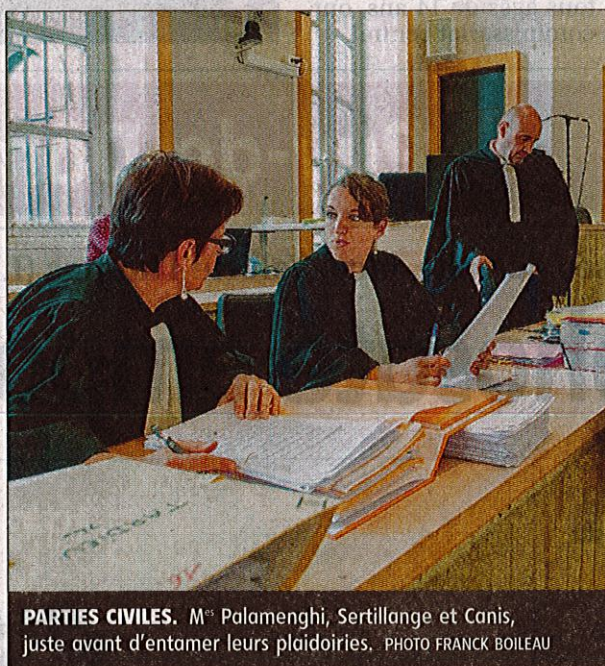
Cinq accusés la tête baissée

Des peines de deux à quinze années ont été requises à l'encontre des cinq accusés mêlés à une affaire d'enlèvement-séquestration et guet-apens, à Trézioux, en février 2016.

Julien Moreau
julien.moreau@centrefrance.com

Les cinq accusés ont la tête baissée. Le sol ne semble pas assez bas pour plonger ces regards emplis de gêne. Les yeux sont perdus dans le vague, les corps figés à l'écoute de la plaidoirie de M^e Canis, l'avocat de Théo. Ce jeune homme enlevé, attaché à un poteau dans une cave, frappé, humilié. Cette victime allongée dans le coffre d'une voiture garée dans un champ, à une centaine de mètres de la fusillade de Trézioux, et qui entend les balles perforer la carrosserie et l'habitacle du véhicule de son couple d'amis. À ce moment précis, il ne sait pas si John et Gaëlle sont toujours de ce monde. Il pense qu'il va être également froidement abattu.

Lui aussi a la « tête baissée de ceux dont on a l'impression qu'ils ont honte de vivre, rapporte M^e Canis. Ce garçon tout frêle, timide ».



PARTIES CIVILES. M^e Palamenghi, Sertillange et Canis, juste avant d'entamer leurs plaidoiries. PHOTO FRANCK BOILEAU

Les mots de l'avocat résonnent dans la salle d'audience. Autant dans les esprits des accusés que de l'assistance. Des propos de plus en plus appuyés à mesure que la plaidoirie se développe. Décrivant cette victime venue trouver refuge dans les bas-fonds des paradis artificiels. « Sans ça, il n'arrive pas à vivre. »

« Il n'a pas eu le courage de venir car il ne veut plus

croiser leur regard, entendre leur voix. »

John n'est pas non plus venu s'asseoir sur le banc des parties civiles. S'il n'est pas là, « c'est parce qu'il a peur que ça recommence », explique son avocate, M^e Palamenghi. La cible de ce guet-apens, celui que les accusés dépeignent comme « un voyou, celui qui vous invite au McDo et quand vous vous y rendez, qui va cam-

brioler votre domicile ». M^e Palamenghi s'oppose à ce portrait peu flatteur : « Qu'une victime ait un casier ou pas, c'est complètement indifférent. Sans ce concours de circonstance, cette balle qui ricoche sur le tableau de bord, ils seraient morts tous les deux. Cette balle qui a frôlé sa tête, il la sent encore... »

« Voyous contre voyous »

L'avocat général, Raphaël Sanesi, en convient : « On est en plein règlement de compte, voyous contre voyous. Mais face à la mort, il n'y a plus de voyous. Dans ce dossier, Erwan Alonso le justicier a envoyé tous ses lieutenants au combat. Il n'y a pas de rôle mineur ou majeur mais une collaboration à des actions criminelles. » Il requiert des peines allant de deux à quinze années d'emprisonnement.

Les visages crispés à l'écoute des demandes de l'avocat général, les cinq accusés sont repartis de la salle d'audience comme ils y étaient entrés. La tête baissée. ■

➔ **Verdict.** Il est attendu aujourd'hui.